

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Christian Didelet à Persan, sous la présidence de Madame Catherine BORGNE, Présidente.

Etaient présents :

M. APARICIO Jean-Michel, Mme HERLEM Marlène, M. REBEYROLLE Pascal, Mme MORTAGNE Isabelle, Mme ARTERON Agniette, M. LAMOURI Samir, Mme DOISON Sandra, M. RENOU Xavier, Mme GAULARD Christelle, M. ANTY Olivier, Mme. LEONARD Dany, M. LACOSTE Stéphane, M. LE BON Bernard, Mme MWONGERA Emmanuelle, M. DEIVASSAGAYAME Antoine, Mme CHABOT Elisabeth, M. FOUQUE Bruno, M. CARTEADO Stéphane, M. MORTEO Jean-Jules, M. LESUEUR Olivier, Mme PINTAS Maria, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin, Mme ATTIA Monia, Mme GALOPIN Marie, M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani, Mme BOUCHENE Nadia, M. LABBAS Mohamed, Mme LANNOYE Delphine, M. LOSTUZZO Jean-Luc, Mme CIMAN Anna-Maria, M. BOISSIERE Michel, Mme GORON Véronique

Pouvoirs :

M. PYCK Dominique donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel
Mme MAZUREK Audrey donne pouvoir à M. MORTEO Jean-Jules
M. VAUCHEL Didier donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane
M. BARROCA Joaquim donne pouvoir à Mme ATTIA Monia
Mme STAWARZ Léa donne pouvoir à M. LABBAS Mohamed
M. AZZA Hassan donne pouvoir à Mme LANNOYE Delphine
M. PREMEL Patrick donne pouvoir à M. RATIEUVILLE Valentin

Absents :

Mme AMEAO Ermelinda
M. AOUDJ Karim

Formant la majorité des membres en exercice.

M. APARICIO Jean-Michel a été élu secrétaire de séance.

- Date de convocation : 15/06/2026
- Date d'affichage : 15/06/2026
- Nombre de membres en exercice : 43
- Nombre de membres présents : 34
- Nombre de pouvoirs : 7
- Nombre d'absents : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2026-057 : Création des commissions thématiques communautaires et élection des membres

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-4,
Vu le Code Electoral et plus particulièrement les articles L. 270 et L. 273-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-184 du 30 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise à compter du renouvellement général des conseillers municipaux en mars 2026,

Vu l'arrêté préfectoral n° A23-291-029 en date du 27 novembre 2023, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise au 1^{er} janvier 2024,

Vu les résultats du scrutin des élections municipales en vue de procéder au renouvellement intégral des conseillers municipaux et communautaires en date des 15 et 22 mars 2026,

Vu la délibération n° 2026- 009 en date du 13 avril 2026 relative aux modalités de désignation des délégués au sein des syndicaux, des associations, des commissions, des organismes extérieurs, etc...,

Vu l'avis du Bureau Communautaire et de la Commission «Dossiers communautaires – Gouvernance» en date du 8 juin 2026,

Vu les candidatures des élus municipaux pour siéger dans les commissions internes de la CCHVO,

Considérant le renouvellement des conseillers communautaires dont l'installation a eu lieu le 13 avril 2026,

Considérant que le Conseil Communautaire détermine librement les commissions qu'il souhaite instituer et qui relèvent exclusivement des compétences exercées par la collectivité, sans qu'il ne s'agisse toutefois d'une obligation,

Considérant que les commissions thématiques sont chargées de débattre des actions à mener et des projets à mettre en œuvre par la collectivité, et de formuler des propositions d'actions,

Considérant que ces commissions émettent des avis qui sont présentés en Bureau et en Conseil Communautaires à l'occasion du vote des délibérations portant sur les affaires concernées,

Considérant que le Bureau ou le Conseil Communautaires ne sont pas liés par l'avis émis par la commission, et que seul le Conseil Communautaire est habilité à délibérer,

Considérant qu'afin d'améliorer le fonctionnement des commissions thématiques, il est proposé que chaque commune soit représentée au sein de chaque commission par un membre titulaire et un membre suppléant, qui pourront tous deux participer aux commissions,

Considérant que bien que la Présidence de chacune des commissions revienne de droit à la Présidente de la CCHVO, en pratique, elle sera assurée par les Vice-Président(e)s dans le cadre des délégations de fonctions exercées,

Considérant que tous les Vice-Président(e)s peuvent assister à toutes les commissions, même s'ils n'en sont pas membres,

Considérant qu'il est précisé que le calendrier et l'ordre du jour des commissions sont fixés en coordination avec le Directeur Général des Services,

Considérant que les élus municipaux seront informés de la date et de l'ordre du jour des réunions par l'envoi d'une convocation via la plateforme dématérialisée « comelus »,

Considérant que ces commissions peuvent être composées par des membres du Conseil Communautaire et des conseillers municipaux des communes membres,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : **CRÉE** neuf (9) commissions thématiques communautaires suivantes :

- Finances communautaires
- Environnement, Transition Ecologique, Défense et protection de l'Espace, GEMAPI et Numérique
- Santé, Affaires Sociales
- Habitat, Logement, Rénovation énergétique des logements
- Développement Economique : Zones d'activités, Commerce et artisanat locaux, Action Cœur de Ville, Emploi et insertion
- Sécurité, Prévention et Accès au droit
- Mutualisation : Urbanisme règlementaire, Nettoyage des tags et graffitis, Enlèvement des nids de frelons asiatiques, travaux sur l'espace public communautaire
- Cadre de vie : Traitement des déchets, dépôts sauvages
- Mobilité, Accessibilité, Parcs Naturels Régionaux

Article 2 : **FIXE** un nombre de deux représentants par commune membre, soit un titulaire et un suppléant, non compris la Présidente et le ou la Vice-Président(e) de la commission

Article 3 : **PRÉCISE** que la Présidente de la CCHVO est présidente de droit de ces commissions mais qu'elles seront organisées et animées par les Vice-Président(e)s dans le cadre des délégations exercées

Article 4 : **PRÉCISE** que tous les Vice-Président(e)s peuvent assister à toutes les commissions, même s'ils n'en sont pas membres

Article 5 : **DÉSIGNE** les représentants des communes aux commissions thématiques comme suit :

- **Finances communautaires**
Présidence : Catherine BORGNE

Villes	Titulaires	Suppléants
Beaumont-sur-Oise	Pascal REBEYROLLE	Sofiann ZENNAKI
Bernes-sur-Oise	Nicolas TAGUAY	Nicolas MEYFROODT
Bruyères-sur-Oise	Emmanuelle MWONGERA	Véronique COURTOT
Champagne-sur-Oise	Audrey MAZUREK	Didier VAUCHEL
Mours	Pierre BEMELS	Valentin PINA
Nointel	Christophe VAN ROEKEGHEM	René WEBER
Noisy-sur-Oise	Vivien BAREYT	
Persan	Monia ATTIA	Xavier DECOMBAS
Ronquerolles	Paulo CARDOSO	Patrick PREMEL

○ **Environnement, Transition Ecologique, Défense et protection de l'Espace, GEMAPI et Numérique**

Présidence : Olivier ANTY

Villes	Titulaires	Suppléants
Beaumont-sur-Oise	Sandra DOISON	Philippe PELZER
Bernes-sur-Oise	Sébastien DUCKMAN	Alexis ESNEULT
Bruyères-sur-Oise	Ursula DEMARE	Alexandre ODOROWSKI
Champagne-sur-Oise	Thierry JOUE	Nicolas LHERBIER
Mours	Olivier LESUEUR	Katia LE MOUËL
Nointel	René WEBER	Martine LEGRAND
Noisy-sur-Oise	Philippe DANIEL	Laetitia PANNIER
Persan	Nadia BOUCHENE	Marie GALOPIN
Ronquerolles	Frédéric CORDIER	Franck PINSSON

○ **Santé, Affaires Sociales**

Présidence : Martine LEGRAND

Villes	Titulaires	Suppléants
Beaumont-sur-Oise	Isabelle MORTAGNE	Séverine JAAOUAR
Bernes-sur-Oise	Dany LEONARD	Isabelle LE GUILLOU
Bruyères-sur-Oise	Sandra PENNONT	Francine LAMPIN
Champagne-sur-Oise	Rolande REBYFFE	Ermelinda AMEAO
Mours	Pascale HARDOUIN	Sylvie LOISEL
Nointel	Christine PERINI	Claudine PIALOT
Noisy-sur-Oise	Céline WARREN	Brigitte OLIVIER
Persan	Anna-Maria CIMAN	Hassan AZZA
Ronquerolles	Corinne GUYOT	Saleha LOVINSKY

○ **Habitat, Logement, Rénovation énergétique des logements**

Présidence : Jean-Michel APARICIO

Villes	Titulaires	Suppléants
Beaumont-sur-Oise	Marie DAVID	Mélanie DESPRETZ
Bernes-sur-Oise	Dany LEONARD	Véronique APPOLONUS
Bruyères-sur-Oise	Sandra PENNONT	Bruno FOUQUE
Champagne-sur-Oise	Jean Jules MORTEO	Nicolas LHERBIER
Mours	Pascale HARDOUIN	François FUSELIER
Nointel	Martine LEGRAND	Irís LECLERC
Noisy-sur-Oise	Philippe DANIEL	Christian TROUET
Persan	Olivier CUNIAL	Xavier DECOMBAS
Ronquerolles	Corinne GUYOT	Gwenaële LE SECH

- **Développement Economique** : Zones d'activités, Commerce et artisanat locaux, Action Cœur de Ville, Emploi et insertion
Présidence : Stéphane CARTEADO

Villes	Titulaires	Suppléants
Beaumont-sur-Oise	Sandy TURPIN	Pierre PETITPAS
Bernes-sur-Oise	Michel MALINGRE	Sylvia WARNER
Bruyères-sur-Oise	Bruno FOUQUE	Emmanuelle MWONGERA
Champagne-sur-Oise	Audrey MAZUREK	Vanessa WARSEE
Mours	Valentin PINA	Maria PINTAS
Nointel	Christophe VAN ROEKEGHEM	Christine PERINI
Noisy-sur-Oise	Frédéric FALLOT	
Persan	Mohamed LABBAS	Zahia AZOUANI
Ronquerolles	Didier OUICHER	Frédéric CORDIER

- **Sécurité, Prévention et Accès au droit**
Présidence : Valentin RATIEUVILLE

Villes	Titulaires	Suppléants
Beaumont-sur-Oise	Agnielle ARTERON	Samir LAMOURI
Bernes-sur-Oise	Stéphane LACOSTE	Pascal BENITEZ
Bruyères-sur-Oise	Antoine DEIVASSAGAYAME	Mickael SILVA LASSON
Champagne-sur-Oise	Pascal VAUZELLE	Jean Michel TETU
Mours	Lionel LAVAUD	Valentin PINA
Nointel	Baker RAJHI	Claudine PIALOT
Noisy-sur-Oise	Richard FLAHAUT	Thierry COSSARD
Persan	Jean-Luc LOSTUZZO	Joaquim BARROCA
Ronquerolles	Franck PINSSON	Frédéric AGUILLON

- **Mutualisation** : Urbanisme réglementaire, Nettoyage des tags et graffitis, Enlèvement des nids de frelons asiatiques, travaux sur l'espace public communautaire
Présidence : Bernard LE BON

Villes	Titulaires	Suppléants
Beaumont-sur-Oise	Dominique PYCK	Pascal REBEYROLLE
Bernes-sur-Oise	Denis DUCKMAN	Nicolas TAGUAY
Bruyères-sur-Oise	Pierre-Heulier OXYBEL	Dominique DELCROIX
Champagne-sur-Oise	Jean-Jules MORTEO	Rolande REBYFFE
Mours	Pierre BEMELS	Olivier LESUEUR
Nointel	René WEBER	Martine LEGRAND
Noisy-sur-Oise	Jean-Pierre BOGERS	Thierry COSSARD
Persan	Nadia BOUCHENE	Cécile TANGUY
Ronquerolles	Frédéric AGUILLON	Sabrina HEURTEUBISE

- o **Cadre de vie : Traitement des déchets, dépôts sauvages**
Présidence : *Olivier LESUEUR*

Villes	Titulaires	Suppléants
Beaumont-sur-Oise	Sandra DOISON	Sylvain DAMION
Bernes-sur-Oise	Sébastien DUCKMAN	Denis DUCKMAN
Bruyères-sur-Oise	Sandra PENNONT	Myriam LEREBOURS
Champagne-sur-Oise	Pascal VAUZELLE	Jean-Michel TETU
Mours	Katia LE MOUËL	Jennifer DUPUIS
Nointel	Christine PERINI	Christine LEDUC
Noisy-sur-Oise	Isabelle OCCELLI	Brigitte OLIVIER
Persan	Nadia BOUCHENE	Jean-Luc LOSTUZZO
Ronquerolles	Frédéric CORDIER	Frédéric AGUILLON

- o **Mobilité, Accessibilité, Parcs Naturels Régionaux**
Présidence : *Patrick PREMEL*

Villes	Titulaires	Suppléants
Beaumont-sur-Oise	Ghislaine CARPENTIER	Sandra DOISON
Bernes-sur-Oise	Céline SOLLET	Marilyne GIRARD
Bruyères-sur-Oise	Urszula DEMARE	Emmanuelle MWONGERA
Champagne-sur-Oise	Thierry JOUE	Jean Claude SENAT
Mours	François FUSELIER	Olivier LESUEUR
Nointel	Julien DAMBRUNE	Martine LEGRAND
Noisy-sur-Oise	Philippe DANIEL	Carole CADIO
Persan	Bruce TITREVILLE	Mohamed LABBAS
Ronquerolles	Cyrille BOCENNO	Perrine DESMOTTES

Adoptée par :
A l'unanimité

Rendu exécutoire le **24/06/2026**

Affiché le **24/06/2026**

Publié le **24/06/2026**

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Signé – par délégation
Le Directeur Général des Services
Laurent ASTRUC



C. Borgne

Catherine BORGNE
Présidente

JM Aparicio

Jean-Michel APARICIO
Secrétaire de séance

Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).
Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).